

# Concertation continue "Agir pour restaurer la nature"



L'espace de la concertation continue sur le plan national "agir pour restaurer la nature" est ouvert pour recueillir vos commentaires, propositions et questions sur les travaux en cours. Cette concertation continue prend la suite de la concertation préalable réalisée entre le 23 mai et le 23 août 2025.

Vous pouvez contribuer :

- sous forme de réaction aux propositions du gouvernement mentionnées dans le « dossier de maîtrise d'ouvrage » que vous pouvez télécharger au bas de cette page, ainsi que d'avis et de propositions que vous souhaiteriez soumettre (bouton "Déposer votre commentaire" plus bas sur cette page) ;
- sous forme de questions, qui seront reprises dans la foire aux questions :
  - Pour poser des questions, vous pouvez soit les mettre dans le dépôt de commentaires ci-dessous, soit les adresser à ([concertation.agir-pour-restaurer-la-nature@developpement-durable.gouv.fr](mailto:concertation.agir-pour-restaurer-la-nature@developpement-durable.gouv.fr)) ;
  - Les réponses seront postées directement dans la partie "FAQ" de cette page, dans les meilleurs délais possibles ;
  - Les réponses ne pouvant être personnalisées, merci de consulter la FAQ en préalable de tout dépôt de question pour voir si la réponse ne s'y trouve pas déjà.

Liens utiles

[En savoir + sur www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr)